

S.M.I.V.A.L.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le trois mars à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 21 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Présidente

Monsieur BERAIL Bernard a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM. BERAIL, CAMPMAS, CAUHAPE, DEJEAN, DELMAS, DELPECH, DOTTO, ESQUIROL, FRANQUINE, GALY, LIECHTI, MASSAT, NOUZIES, PONS en remplacement de M. Amardel , PRZYBYLSKI, RAZES , REYMOND, ROUANE, SIEURAC, SINIGAGLIA, Mmes SOMPROU, SUZANNE, MM. TOURON, YZARD

Excusés : MM. GAY Jean-Louis, SECCO Philippe

Absents : MM. CARRIERE, ESTRADE, GAY Jacques, LACOSTE, LASSALLE, Mme VANNIEUWENHUYSE

Schéma de prévention de la Lèze : validation des phases 1 et 2 de l'étude

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que les cabinets AGERIN et GEOSPHAIR ont terminé la phase 2 du schéma de prévention de la Lèze. Elle précise que ce travail doit recevoir l'aval du Comité Syndical.

Elle rappelle que la phase 1 présentait le bassin versant, étudiait le phénomène inondation et les enjeux.

La phase 2 doit élaborer un diagnostic : **présentation des zones vulnérables, détermination des possibilités d'action sur les enjeux et les aléas.**

Enfin, la 3^e phase, après validation des 2 premières, définira un programme d'actions et de gestion avec échéancier.

Elle donne la parole à Madame CHOLLET, Technicienne de rivière, pour présenter au Comité Syndical les conclusions de la 2^{ème} phase du schéma de prévention de la Lèze.

Madame CHOLLET indique que ce sont des solutions simples d'aménagement qui sont présentées : création de 5 bassins de rétention et plantation de haies perpendiculairement au lit de la rivière.

Elle présente l'ensemble de l'étude en indiquant les remarques formulées par les services techniques consultés et le bureau du SMIVAL :

- étudier la possibilité de faire des bassins de rétention plus nombreux et plus petits sur les affluents. Elle indique les avantages (esthétique) et inconvénients (coût supérieur et difficultés d'entretien) de cette hypothèse ;
- les fermes du Peré et de la Tour de l'Aygo sont situées, dans la simulation, dans le périmètre du bassin de rétention, en amont de Lézat.

Enfin, elle indique que le bureau a fait des remarques fortes au bureau d'étude sur le traitement de la zone industrielle de Lézat qui constitue un enjeu essentiel sur la vallée.

L'ensemble des solutions pouvant être apportées à ces problèmes devront être présentées par les bureaux d'études, lors de la 3^e phase du schéma de prévention.

Après la présentation de Madame CHOLLET, Monsieur MASSAT se dit déçu des résultats obtenus sur l'Ariège et du manque de précision de la modélisation présentée, notamment sur Lézat.

Monsieur BERAIL indique sa satisfaction pour la qualité du travail fourni.

Madame la Présidente soumet ensuite les phases I et II du schéma de prévention à l'approbation du Comité Syndical.

Après délibéré et VOTE, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide les phases I et II du schéma de prévention des inondations de la Lèze.

Budget Primitif 2005 : débat d'orientations budgétaires

I - Préambule

Madame la Présidente informe l'assemblée que la tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs, et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Elle donne ensuite la parole à Monsieur DELPECH.

II – Résultats prévisionnels de 2004

L'année 2004 s'est achevée avec un excédent de **fonctionnement** de 79 253.41 €. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 40 646.29 €, les recettes à 119 899.70 €.

En section d'**investissement**, on constate un déficit de 41 882.57 €. Les dépenses de la section se sont élevées à 3 203 994.76 € et les recettes à 3 162 112.19 €.

A noter que cette section a supporté en 2004 les dépenses d'intégration consécutives à la dissolution du S.I.A.H.V.L.

Il fait le point des opérations réalisées en 2004 dans le cadre de l'appel à projet.

Les dépenses se sont élevées à 58 355.04 €, et il a été encaissé 42 343 € de subventions, soit un autofinancement de 16 012.04 €.

III - Présentation des orientations budgétaires

Monsieur DELPECH rappelle que les contributions des collectivités membres sont appelées suivant 3 modes de calcul différents :

- le remboursement de la dette : les emprunts contractés antérieurement à la création du S.M.I.V.A.L. sont remboursés par les collectivités sur les bases en vigueur au moment où ils ont été contractés ;

- les dépenses de fonctionnement qui correspondent pour l'essentiel à la mise à disposition du personnel administratif, le salaire du technicien de rivière, des frais d'information et d'animation, l'achat de fournitures, la location de salle, des frais d'affranchissement et de télécommunications ainsi que des travaux programmés de restauration et d'entretien de la rivière pris en charge, après application de la répartition 80-20 entre collectivités ariégeoises et haute garonnaises, en fonction des populations correspondant aux derniers recensements généraux ou complémentaires, demandés par les communes.

- Enfin, les dépenses concernant l'appel à projet, relatives à la protection des lieux habités ou d'enjeux économiques. Elles correspondront pour 2005 à la 3^e phase du schéma de prévention et aux premiers travaux.

A la répartition précédente s'applique pour ce 3^e mode de calcul la prise en compte des enjeux à protéger, augmentant la participation des communes de Saint Sulpice et de Labarthe.

Compte tenu de ces prévisions de dépenses, Monsieur DELPECH propose que le budget 2005 du SMIVAL soit établi en prévoyant une augmentation globale de 10% de la participation budgétaire 2004, des collectivités adhérentes.

Il rappelle que cette participation est l'autofinancement du SMIVAL, qui ne représente, pour l'appel à projets, que 20 % du montant total des travaux, qui doivent être toujours subventionnés à 80 %.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de Monsieur DELPECH, prend acte de la communication des orientations budgétaires du syndicat pour l'année 2005.

Création d'un poste d'Ingénieur Territorial

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de créer un poste d'Ingénieur Territorial à temps non complet, à raison de 20 heures de travail hebdomadaire.

Cet agent devra

- participer à l'élaboration du schéma de prévention des inondations ;
- concevoir et diriger les activités techniques et les travaux d'entretien et d'aménagement de la rivière qui seront définis par le Comité Syndical ;
- proposer et mettre en place les politiques territoriales d'aménagement de la rivière ;
- élaborer des programmes d'information, de sensibilisation et de découverte des actions qui seront décidées par le Comité Syndical ;
- réaliser des études scientifiques et techniques. Procéder à des diagnostics et établir des préconisations. Participer à la communication et à l'évaluation des sites.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** la création d'un poste d'Ingénieur Territorial à temps non complet à raison de 20/35^e ;
- **VOTE** les crédits nécessaires qui seront inscrits au chapitre 012 du budget 2005.

La Présidente